

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1969 - 1989

1320W 6 - 10

Établi par Vincent FAY, assistant principal de conservation du patrimoine
Sous la direction de Léo DAVY, conservateur du patrimoine, directeur des Archives
départementales

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1320W 6 - 10
Intitulé	Conseil de prud'hommes de Sedan
Dates extrêmes globales	1969-1989
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	5 articles, 5 boites, 0,50 mètre linéaire.

Contexte :

Nom du producteur	France. Conseil de prud'hommes (Sedan, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Les conseils de prud'hommes ont été institués par la loi du 18 mars 1806 pour répondre aux besoins liés à la suppression des institutions chargées d'arbitrer les conflits au sein des corporations sous l'Ancien Régime. Cette loi, principalement consacrée à la création du conseil de prud'hommes de Lyon, prévoit l'instauration d'autres conseils dans des « villes de fabriques » où le gouvernement le jugera convenable. L'organisation, le fonctionnement et les compétences de ces juridictions chargées de concilier ou de juger les différends individuels liés au travail sont précisés par des décret de 1809 et 1810 : chaque conseil de prud'hommes est institué par un décret précisant son ressort, son organisation et sa composition ; il est constitué de membres patrons, les marchands fabricants, d'une part, et de membres chefs d'atelier, contremaîtres et ouvriers patentés, d'autre part. Tous sont élus par leurs pairs, les patrons ayant un représentant de plus que les seconds. L'ordonnance du 10 mai 1819 étend la compétence des conseils de prud'hommes aux manufactures. La parité ente les représentants patrons et ouvriers est brièvement établie de 1848 à 1852 et définitivement instaurée en 1880. Les conseils de prud'hommes, modernisés par la loi du 27 mars 1907, voient leur compétence étendue au secteur du commerce et des services commerciaux (1907) et à celui de l'agriculture (1932). La loi du 18 janvier 1979 dite « Loi Boulin » généralise la juridiction prud'homale à toute la France, en créant au moins un conseil de prud'hommes, doté de cinq sections identiques, dans chaque ressort de tribunal de grande instance. Le statut, la formation et la protection des conseillers sont améliorés et les dépenses de personnel et de fonctionnement mis à la</p>

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

charge de l'État. Le tableau des nouveaux conseils de prud'hommes a été publié en 1982.

Le conseil de prud'hommes de Sedan a été supprimé en 2008 dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire (décret n° 2008-514 du 29 mai 2008). La compétence a été reprise par le conseil de prud'hommes de Charleville-Mézières.

Historique de la conservation des documents Les documents étaient conservés dans les locaux dédiés à l'archivage du conseil des prud'hommes de Sedan.

Modalités et date d'entrée Versement du 29 mai 1996.

Contenu et structure :

Présentation du contenu Le versement se compose d'un échantillon de dossiers de procédure.

Tris, éliminations réalisées Sans objet

Accroissements Sans objet

Mode de classement Les archives ont été classées par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L.213-1 à L. 213-8).

Conditions de reproduction et de réutilisation Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.

Langue et écriture des documents Français.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques Sans objet

Instruments de recherche Sans objet

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux Sans objet

Existence et lieu de conservation de copies Sans objet

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

Sources complémentaires dans le service des archives et hors service Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Bibliographie Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste Vincent FAY

Règles ou conventions Normes générales et internationales de description archivistique (ISAD-G) publiées par le Conseil International des Archives en 1994, 2ème édition en 1999.

Date de la notice 7 novembre 2025

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1320W 6 - 10	Dossiers de procédure [échantillons d'affaires terminées en 1989].	1989
1320W 6	Procédures de référé.	1989
1320W 7		25 janvier-30 mars
1320W 8		4 avril-25 mai
1320W 9		1er juin-21 septembre
1320W 10		12 octobre-19 décembre